

Vertraulich

3003 Bern, Mai 1978/Ft/wy

NATIONALRATKommission für auswärtige AngelegenheitenPROTOKOLL

der Sitzung vom 11. Mai 1978, 09.00 - 13.00 Uhr,
in Bern, Parlamentsgebäude, Zimmer 3

TAGESORDNUNG

- 1) 78.013 n PTT-Dienste. Vertrag mit Liechtenstein
n Services des PTT. Traité avec le
Liechtenstein
- 2) 77.084 s Technische Zusammenarbeit und Finanzhilfe
é Coopération technique et aide finan-
cière
- 3) Tour d'horizon
- 4) Der Neutronenbomben-Entscheid von
Präsident Carter
Décision du président Carter concernant
la bombe à neutrons
- 5) Die Ergebnisse der Belgrader Sicherheits-
konferenz
Résultats de la conférence de Belgrade
sur la sécurité et la coopération en
Europe

TEILNEHMERPräsident: H. SchürchAnwesende Mitglieder:

HH. Aubert, Biderbost, Blum, Cavelty, Duboule, Du-
pont, Felber, Fontanet, Hofer, Künzi, Frau Meier
Josi, HH. Müller-Bern, Pagani, Reiniger, Risi-
Schwyz, Schmid Arthur, Suter, Ziegler-Genf

Entschuldigt:

HH. Kunz, Muheim, Nebiker, Waldvogel

Weitere Teilnehmer:

Nur für Traktandum 1:

H. Ritschard, Bundespräsident
H. Diez, Botschafter EPD
H. Binz, GS EVED
H. Gerber, GD PTT
H. Braun, GD PTT

Für die restlichen Traktanden:

H. Bundesrat Aubert

HH. Botschafter Bindschedler, Brunner, Cuendet,
Hegner, Heimo

HH. Giovannini, Raeber, Wilhelm, DEH, EPD

HH. Nordmann, Renk, EPD

H. Saladin, HA, EVD

Sekretariat: H. Aebi, SBV

Protokoll: HH. Frischknecht (d), Jacot Descombes (f)

1) 78.013 n PTT-Dienste. Vertrag mit Liechtenstein
n Services des PTT. Traité avec le Liechtenstein

H. Bundespräsident Ritschard

Der bisherige Staatsvertrag mit Liechtenstein über die Besorgung der PTT-Dienste aus dem Jahre 1920 war ein sehr guter Vertrag. Er dauerte fast 60 Jahre lang und überlebte alle Veränderungen, die mit dem Zweiten Weltkrieg verbunden waren. Wenn Ihnen der Bundesrat heute einen neuen Vertrag vorlegt, so ist dies einerseits durch die technische und wirtschaftliche Entwicklung bedingt, andererseits durch die grundlegende Wandlung des liechtensteinischen Staatsverständnisses. Nach dem Ersten Weltkrieg fühlte sich Liechtenstein schwach und anlehnungsbedürftig. Die Möglichkeit der vollen Eigenstaatlichkeit wurde in Zweifel gezogen. Die praktische und billige schweizerische Hilfeleistung für die Besorgung der Post- und Fernmeldedienste war für das Fürstentum wichtiger als die Wahrung seiner Souveränitätsrechte.

Nach dem Zweiten Weltkrieg ist Liechtenstein wirtschaftlich erstarkt. Dadurch stieg auch sein staatliches Selbstbewusstsein. Der neue Vertrag musste dieser veränderten Grundhaltung angepasst werden. Die Paternität im alten Vertrag war abzulösen durch eine partnerschaftliche Lösung, wie dies zwischen zwei souveränen Staaten selbstverständlich ist.

Ich denke, dass wir dieses Ziel erreicht haben. Der neue Vertrag anerkennt alle Souveränitätsrechte Liechtensteins auf dem Post- und Fernmeldegebiet.

Art. 1 attestiert das liechtensteinische Postregal. Dies ändert an der bestehenden Besorgung des Postdienstes im Fürstentum Liechtenstein nichts.

Art. 2 attestiert das liechtensteinische Fernmelderegale. Dies hat zur Folge, dass Fernmeldekonzessionen, z. B. Radiosende- und -empfangskonzessionen, künftig nicht mehr durch die Schweizerischen PTT-Betriebe erteilt werden, sondern durch die liechtensteinischen Behörden. Diese müssen sich dabei aber an die in der Schweiz geltenden Vorschriften halten.

Art. 27 attestiert die liechtensteinische Radio- und Fernsehhoheit. Das Fürstentum Liechtenstein hat das Recht, wie jeder souveräne Staat, einen Radio- und Fernsehsender zu errichten. Im neuen Vertrag wird aber ausdrücklich gesagt, dass beide Staaten bei der Ausübung der Radio- und Fernsehhoheit die nationalen und internationalen Interessen des andern Staates nicht beeinträchtigen dürfen. Für Radio- und Fernsehreklame gelten im Fürstentum Liechtenstein die gleichen Einschränkungen wie in der Schweiz. Damit ist dem kommerziellen Radiosender in Liechtenstein der Riegel geschoben.

- 3 -

Die partnerschaftliche Basis des neuen Vertrages führt dazu, dass Liechtenstein die von den PTT-Betrieben erbrachten Leistungen voll bezahlt. Bisher bezahlte das Fürstentum Liechtenstein im wesentlichen nur die direkt anfallenden Kosten. Neu werden auch die Kosten für die Mitbenützung der schweizerischen Infrastruktur abgegolten.

Dies sind die wesentlichen Neuerungen im vorliegenden Vertrag. Die lange Verhandlungsdauer unter der bewährten Leitung von Herrn Botschafter Diez hat zu einer guten und ausgewogenen Lösung geführt. Kein Land hat dem andern etwas aufgezwungen. Der Vertrag mag einen Beitrag leisten an die Erhaltung und Vertiefung der traditionell freundschaftlichen Beziehungen zwischen der Schweiz und Liechtenstein.

Ich beantrage Ihnen Eintreten auf die Vorlage.

H. Müller-Bern

Art. 27 ist der heikelste Punkt. Liechtenstein ist nicht so souverän, wie es oft heisst. Die Radio- und Fernsehhoheit wird in der Botschaft heruntergespielt. Liechtenstein ist nun frei. Sender in Liechtenstein hätten unerfreuliche Auswirkungen auf die angrenzenden Regionen und auf unsere Programme. Könnten diese nicht auch gestört werden?

H. Bundespräsident Ritschard

teilt die Befürchtungen in keiner Weise. Wir können diese Konkurrenz nicht von unserem Lande fernhalten. Wichtiger ist, dass Italien (Campione) nicht zu einer völligen Freiheit kommt und mit Werbesendungen der Wirtschaft schadet. Liechtenstein müsste sich in bezug auf Werbung an unsere Regeln halten (Art. 27 Abs. 2).

H. Gerber

Technische Störungen sind nicht zu befürchten. Die Frequenzen sind getrennt.

Frau Meier Josi

Der Vertrag enthält einen vernünftigen Ausgleich der Leistungen. Mich beunruhigen höchstens die möglichen Entwicklungen auf dem Gebiet des Kabelfernsehens.

H. Diez

Die Regelung hat keine Rückwirkungen auf die Schweiz. Sie gilt nur für liechtensteinisches Gebiet. - Zur Frage der Partnerschaft: Es sind gewichtige Traktanden hängig (Währungsverhandlungen). Man strebt eine partnerschaftliche Lösung an. Liechtenstein sollte einerseits alle schweizerischen Währungsmaßnahmen übernehmen, andererseits im Gesellschaftsrecht ebensoviel verlangen, wie dies die Schweiz tut.

H. Biderbost

Was bedeuten die Ausführungen im Abschnitt 311, Finanzielle Auswirkungen, konkret?

H. Braun

Es ergibt sich laut PTT-interner Rechnung 1976 für Liechtenstein ein Gewinn von 2,8 Mio Franken (Gesamtaufwand 28 Mio Franken). Nach neuem Vertrag wäre der Gewinn auf die Hälfte reduziert. - Wir gewinnen also neu ca. 1,4 Mio Franken aufgrund der Revision. Was wir sonst gewinnen, ist schwer zu sagen. Auf jeden Fall wird nach wie vor auf allen Fremdleistungen für Liechtenstein ein Gewinnzuschlag von 10 % erhoben.

Detailberatung

Titel und Ingress, Art. 1 und 2

Angenommen

Gesamtabstimmung

Für Annahme des Beschlussesentwurfes

17 Stimmen
(Einstimmigkeit)

Es erfolgt schriftliche Berichterstattung durch den Präsidenten.

3) 77.084 s Technische Zusammenarbeit und Finanzhilfe
é Coopération technique et aide financière

Der Präsident

Ich habe auf Anfrage hin vom Departement eine eingehende Antwort erhalten bezüglich des interdepartementalen Komitees (Art. 13 des Bundesgesetzes über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe) und der beratenden Kommission für internationale Entwicklungszusammenarbeit (Art. 14). Die Aufgaben der beratenden Kommission sind grundsätzlicher Natur. Da diese Vorlage bereits verabschiedet war, bevor die Kommission gewählt wurde, hat sie dieses Einzelgeschäft nicht mehr beraten können. - In seiner Antwort auf die Einfache Anfrage Meyer Helen (AB 1978, III, Seite 606) weist der Bundesrat auf die Rolle des Parlamentariers bei der Information über die Dritte Welt hin. Ich glaube, wir nehmen diese Aufgabe sicher ernst.

M. Aubert, conseiller fédéral

Vous avez sous les yeux le message concernant un crédit de programme de 735 millions de francs pour la coopération technique et l'aide

- 5 -

financière. Il éveillera sans doute, du moins dans certains secteurs de l'opinion, une question: "Pourquoi, malgré les difficultés financières que nous connaissons, poursuivre nos activités en ce domaine? Et pourquoi le nouveau crédit de programme demandé est-il d'un volume inhabituel? Ne devrait-on pas au contraire limiter nos efforts pour faire des économies?"

La réponse à ces questions procède d'une première constatation, reposant sur des données très concrètes:

Le dernier crédit de programme de 240 millions de francs que vous avez ouvert le 10 mars 1977 pour la coopération technique et l'aide financière, a été alloué pour une durée minimum de quatorze mois. La période correspondante a débuté le 1er mai 1977. Le total du crédit sera sans doute complètement engagé le 30 juin 1978.

Pour être en mesure d'assurer la poursuite de notre coopération technique et de notre aide financière en faveur des pays en développement jusqu'au 31 décembre 1980 au moins, il est donc nécessaire d'ouvrir un nouveau crédit de programme, qui devra nous permettre de prendre, dès le 1er juillet 1978, de nouveaux engagements en matière de coopération technique et d'aide financière.

Ce nouveau crédit sera - selon notre proposition - d'un montant de 735 millions de francs et d'une durée minimum de deux ans et demi.

1. Il convient maintenant d'examiner ces chiffres de plus près et de se poser une question: l'effort requis est-il véritablement exceptionnel?

Si le nouveau crédit de programme pour la coopération technique et l'aide financière est considérablement supérieur au précédent, cela est surtout dû à sa durée; celle-ci atteint plus du double de celle du dernier crédit de programme (30 mois contre 14). Elle est principalement déterminée par la loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, qui prescrit l'ouverture de crédits de programme portant sur plusieurs années. En outre, elle découle de la nécessité de planifier pour plusieurs années les activités entreprises dans le cadre de la coopération technique et de l'aide financière.

Une autre raison encore explique le montant relativement élevé du nouveau crédit: c'est le fait qu'il porte sur un champs d'activités plus vaste que le précédent. En effet, le dernier crédit de programme de 240 millions de francs pour la période allant du 1er mai 1977 au 30 juin 1978 ne saurait être considéré isolément puisqu'il était accompagné d'une demande de crédit de 58 millions de francs, en dehors du crédit de programme, pour les reconstitutions du Fonds Africain de Développement et du Fonds Asiatique de Développement pour la période 1976 à 1978. Les reconstitutions

- 6 -

suivantes (1979 - 1981) pour ces deux institutions seront mises à charge du nouveau crédit de programme de 735 millions. La comparaison doit donc se faire entre 735 et 298 millions de francs.

On voit ainsi que l'augmentation réelle de nos engagements, tels qu'ils sont actuellement programmés, sera bien moindre qu'il y paraît de prime abord:

298 millions pour 14 mois = 21,285 millions par mois
 735 millions pour 30 mois = 24,5 millions par mois

On rappellera, au surplus, que ces chiffres, ainsi qu'il est de règle pour un crédit de programme, correspondent aux engagements qu'il sera possible de prendre durant les trente mois à l'égard de pays en développement ou d'organisations internationales. En revanche, les paiements qui résulteront de ces engagements s'étaleront sur une période allant jusqu'à 1984 au moins. Ces dépenses figureront au budget de la Confédération soumis chaque année au Parlement.

Il faut souligner enfin que - par rapport au produit national brut - l'augmentation de nos prestations, telle qu'elle est actuellement prévue, restera très modeste. En effet, les dépenses actuellement prévues pour ces années prochaines au titre de l'aide publique au développement ne permettront d'accroître progressivement nos prestations que jusqu'à concurrence de 0,25 pour cent du PNB en 1981. Or ce taux est nettement inférieur à celui que nous avons prévu au début de 1976. L'an passé, nos dépenses ne représentaient que 0,19 pour cent du PNB.

En ce qui concerne la répartition des moyens financiers à l'intérieur du crédit de programme, les données figurant au tableau 2 de la page 36 du Message ont été quelque peu modifiées. Pour les reconstructions des Fonds régionaux de développement (Asie, Afrique Amérique du Sud), le Message prévoit un montant total de 195 millions de francs. Cette somme se trouve réduite à 160 millions de francs environ. La différence est due pour l'essentiel à la hausse du franc suisse. Il en résulte une augmentation relative de nos prestations bilatérales qui atteignent ainsi 60 pour cent du montant total du crédit de programme.

2. Examinons maintenant, si vous le voulez bien, les raisons qui militent en faveur d'une augmentation de nos prestations au titre de la coopération internationale au développement. Dans cette perspective il y a lieu de prendre en considération plusieurs points. Il faut tenir compte non seulement des très grands besoins des pays en développement, mais aussi de la relation entre nos prestations et celles d'autres pays industrialisés ainsi que de la situation spécifique et des besoins de la Suisse.

- 7 -

3.1 Les besoins fort étendus et multiples qu'éprouvent beaucoup de pays en développement nous lancent, comme par le passé, un défi politique, économique et humanitaire qu'il nous faut relever. Cela apparaît avec une netteté particulière lorsque nous mesurons le volume des besoins essentiels non encore satisfaits de tant d'êtres humains dans le tiers monde et les dimensions des problèmes structurels généraux que pose souvent la satisfaction de ces besoins. Les conférences internationales des années passées consacrées à l'examen de certains types de problèmes particuliers du tiers monde ont notamment mis en évidence cette situation (démographie, alimentation, industrialisation, protection de l'environnement, l'emploi). Pendant ces conférences, il est apparu que les moyens à mettre en oeuvre, dans les pays en développement surtout, pour résoudre ces problèmes (partant, pour satisfaire certains besoins essentiels de l'homme) sont considérables. Mais ces conférences ont aussi renforcé la conviction qu'il vaut la peine de mettre en oeuvre ces moyens, non seulement dans l'intérêt des pays en développement, mais aussi dans celui du monde entier.

Ce qui doit être encore et toujours dit, c'est que notre participation à la coopération internationale au développement porte des fruits. Elle contribue, trop modestement d'ailleurs, à trouver et à appliquer des solutions à certains des problèmes qui sont vécus dans toutes leurs difficultés quotidiennes par les populations du tiers monde.

3.2 J'aborde maintenant le sujet des "relations entre nos prestations et celles d'autres pays industrialisés". Le tableau 5 de l'annexe B du Message montre que nos prestations publiques restent inférieures à celles de la plupart des autres pays du CAD. Ces pays veulent à bon droit pouvoir compter sur un comportement solidaire de la Suisse en matière de coopération internationale au développement. Aussi notre position à leur égard devient-elle plus difficile d'année en année.

Ce matin il m'a été remis une fiche statistique "Aide publique au développement par les pays du CAD" dans laquelle la Suisse figurait, en 1975, par rapport au PNB, au 14ème rang ainsi qu'en 1976. En 1977 elle n'était plus qu'au 16ème rang sur 17 pays. Nous sommes avant-derniers. Nous aurons le privilège d'être les derniers si nous continuons ainsi.

Le plan financier du 28 janvier 1976, que nous vous avons présenté en relation avec les Grandes lignes pour 1975 - 1979, prévoyait des dépenses qui auraient porté nos prestations publiques à environ 0,27 pour cent en 1979 (La prestation moyenne des pays du CAD atteignait alors (en 1976) 0,33 pour cent). Toutefois, les dépenses prévues au titre de l'"aide publique au développement" pour les années 1976 à 1978 ont été fortement réduites par le refus de l'octroi d'un prêt de 200 millions de francs à l'Association

internationale de développement (IDA) lors de la votation populaire du 13 juin 1976. La réduction a été de 60 millions de francs en 1976, et de 70 millions pour chacune des années 1977 et 1978. 100 millions de francs, qui avaient été inscrits préventivement au titre de la participation de la Suisse à la 5ème reconstitution des ressources de l'IDA, ont en outre été retranchés du plan financier pour 1979. D'autres réductions ont eu lieu au cours de la seconde moitié de 1976 et l'année passée en raison des difficultés budgétaires générales de la Confédération.

Les prestations de la Suisse dans le domaine de l'aide publique au développement s'accroissent donc plus lentement que nous ne l'avions prévu au début de la législature actuelle. Ceci a mis notre pays dans une situation désagréable à la Conférence sur la coopération économique internationale (CCEI) durant la première moitié de 1977. La Suisse a été le seul pays industrialisé représenté à la conférence à faire une réserve formelle quant à l'engagement qu'ont pris les autres d'accroître substantiellement leur aide publique au développement.

C'est pourquoi les prestations de la Suisse prévues pour 1979 et 1980 doivent être considérées comme un minimum. Si nous voulons atteindre le volume de paiements prévu, il est indispensable de pouvoir prendre des engagements dans des proportions correspondantes. Le crédit de programme que nous vous soumettons par le présent message crée ces possibilités pour la coopération technique et l'aide financière. D'autres crédits de programme permettront de prendre des engagements dans d'autres domaines. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

3.3 Avant d'en arriver là, je crois utile cependant de formuler quelques remarques touchant les intérêts et les besoins de notre propre pays dont l'article 9 de la Loi fédérale nous impose de tenir compte.

Pour ma part, je suis convaincu que l'intérêt particulier des pays industrialisés ne peut plus, dans la situation actuelle, se distinguer, si ce n'est par nuances encore, de l'intérêt général du monde. Les pays industrialisés - dont la Suisse! - ont besoin que les pays en développement accroissent toujours plus leur autonomie parce que leur liberté de manoeuvre se trouverait trop réduite à la longue s'ils se voyaient placés, dans le tiers monde, face à des partenaires incapables d'assumer leur part de responsabilités sur la scène mondiale, et non préparés à participer aux échanges économiques. Par ailleurs, l'établissement d'un nouvel ordre des échanges économiques internationaux répond à un besoin urgent des pays industrialisés parce qu'il s'agit là d'une condition dont dépendent la restauration de la stabilité de l'économie mondiale et une division internationale du travail profitable à tous les pays.

Cependant, les avantages que notre petit pays retire de l'amélioration continue de la collaboration internationale sont de caractère politique tout autant qu'économique. Il semble de moins en moins possible de ne résoudre des problèmes tels que le désarmement, l'approvisionnement alimentaire, l'exploitation des réserves d'énergie et des océans, le commerce mondial ou l'équilibre écologique général, que par des conventions entre les grandes puissances ou entre pays industrialisés. Les solutions globales à adopter exigent aujourd'hui, probablement plus qu'à n'importe quelle époque antérieure, une volonté presque générale de collaborer. Il paraît tout simplement impossible que les habitants de la petite "terre-vaisseau spatial" n'organisent pas les relations entre les divers peuples et systèmes économiques selon un minimum de règles du jeu obligatoires. Il serait tout aussi inopérant d'asseoir ces règles du jeu sur une seule tradition, une seule conception des nécessités économiques ou politiques, voire sur des droits unilatéraux au pouvoir et à la propriété. Les principes d'égalité et d'autodétermination de tous les peuples, qui ont été inscrits dans la Charte des Nations Unies, ne sont pas restés de simples phrases; aujourd'hui, ils doivent être compris comme l'expression concrète d'une nouvelle répartition du pouvoir et de nouveaux problèmes. Les pays industrialisés, dont l'histoire a fait naître ces principes, ne pourront se soustraire, dans leur discussion avec le tiers monde, à leur influence.

4. Si nous sommes convaincus que le développement du tiers monde est inséparable de nos propres intérêts comme de ceux de l'humanité dans son ensemble encore convient-il d'ajouter qu'il ne saurait s'agir de n'importe quel développement.

Au contraire il convient de s'interroger constamment sur les orientations et sur le coût du développement de l'économie mondiale et des pays du tiers monde. Nous avons exposé notre point de vue à ce sujet, de façon approfondie, dans le Message accompagnant notre demande de crédit: la croissance économique est une condition importante mais non suffisante du développement. Il apparaît que de nombreux éléments, outre la croissance, méritent d'être pris en considération.

D'une part, le libre jeu des mécanismes du marché doit être adapté, chaque fois que les besoins s'en font sentir, en vue de réduire les déséquilibres de l'économie internationale.

D'autre part, il est admis aujourd'hui que le développement ne pourrait pas parvenir exclusivement du "haut" et retomber en cascades sur les pays, les régions, les populations restées à l'écart du mieux-être. C'est à la "base" qu'il faut agir également pour couvrir les besoins essentiels (santé, éducation, alimentation, habitat) des plus défavorisés et les mettre en mesure de participer activement au processus de développement.

5. Nous allons passer, de ces problèmes fondamentaux, à une question de caractère très pratique. Elle a trait à la collaboration entre administrations fédérales dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide humanitaire et plus particulièrement à la collaboration entre la Division du Commerce du Département fédéral de l'économie publique et la Direction de la Coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département politique fédéral. En effet, seule une amélioration et une intensification continues des rapports entre les différents services de la Confédération nous permettra de trouver des solutions aux problèmes que fait naître le développement du tiers monde.

Que la situation soit satisfaisante en ce domaine, nous en trouvons la confirmation dans l'"Ordonnance concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales" qui est entrée en vigueur le 1er janvier de cette année et dont on trouvera un résumé dans le présent Message. On y voit combien sont étroitement liées les activités de la DDA et de la Division du Commerce dans des domaines tels que ceux de l'aide financière ou des mesures de politique commerciale. L'ordonnance fait également état de la réunion, en une seule Direction de mon département, des divers services de la coopération technique, de l'aide financière et de l'aide humanitaire. Toutes ces mesures tendent à accroître l'efficacité de la coopération au développement de la Suisse avec les pays du tiers monde.

Compte tenu de ce qui précède, la présente demande de crédit pour la coopération technique et l'aide financière ne peut être examinée isolément; elle doit être placée dans le contexte des autres mesures qui seront prochainement soumises à votre appréciation. Ainsi que nous l'avons signalé dans le Message, les engagements relatifs à deux importants domaines de la coopération au développement ne sont pas inclus dans la demande de crédit que nous vous soumettons présentement. Il s'agit:

- a) des mesures multilatérales et bilatérales de la Division du Commerce qui seront l'objet d'un crédit de programme séparé (par exemple, fonds commun des matières premières, crédits-mixtes);
- b) des participations au capital ou à l'augmentation du capital d'institutions internationales de financement, comme les Banques régionales de développement. Ici encore, une demande de crédit distincte vous sera présentée au cours de l'année prochaine. Jusqu'ici, seule la part versée, relativement peu importante, entraînée par ces participations était imputée aux crédits de programme; à l'avenir, la partie non versée devra également être imputée à des crédits de programme.

Enfin, nous vous présenterons, au cours de cette année également, un Message concernant la continuation de l'aide humanitaire

- 11 -

internationale. Cette forme d'aide - en dépit d'importantes différences - est étroitement liée à la coopération au développement. Toutes deux reposent d'ailleurs sur la même base juridique. Il est donc normal que l'aide humanitaire s'inscrive dans le vaste contexte dont nous traitons ici.

La demande de crédit que nous vous soumettons doit être considérée comme une partie de l'effort en cours pour rendre notre politique étrangère plus active, plus vivante. Par avance, je vous remercie de votre attitude compréhensive.

Eintretensdebatte

=====

H. Reiniger

Die Botschaft orientiert umfassend und sorgfältig über die Entwicklungshilfepolitik. Wir erhalten die Gewissheit, dass die zur Verfügung stehenden Mittel optimal eingesetzt werden. Dass diese Mittel leider noch immer viel zu knapp bemessen sind, kann nicht bestritten werden. Abhilfe kann nur geschaffen werden, wenn die Anstrengungen bezüglich der Meinungsbildung verstärkt werden. Wenn jeder Schweizer die Argumentationen der Botschaft kennen würde, wäre es leicht, weitere Kredite zu gewähren. Wie soll die verstärkte Informationsarbeit konkret erfolgen? - Auf Seite 21 wird die allfällige Gründung einer Schweizerischen Gesellschaft für Entwicklungs-Investitionen erwähnt. Wie haben sich die Pläne seit Erscheinen der Botschaft entwickelt? - Welche Stellung nimmt die Schweiz gegenüber Vietnam ein? Meines Erachtens hätte die Schweiz als neutrales Land hier in besonderem Masse einzugreifen.

Ich bin einverstanden mit den Anträgen des Bundesrates und würde gerne noch weiter gehen, wenn dies politisch möglich wäre.

H. Blum

schliesst sich der positiven Beurteilung von Herrn Reiniger an. In der Botschaft ist ein kritischer Geist spürbar. Es wird deutlich, wie beängstigend die Diskrepanz zwischen der offiziellen Position und der Haltung der Bevölkerung ist. Wenn es uns nicht gelingt, dieses Problem zu lösen, werden wir einen hohen Preis dafür bezahlen. Der Bundesrat macht es sich zu leicht, wenn er - wie dies in der Antwort auf die Einfache Anfrage Meyer Helen geschah - die Verantwortung dem Parlamentarier zuschiebt. Die Antwort stellt gegenüber den Antworten auf die Interpellationen Hofer, Auer und Blum eindeutig einen Rückschritt dar. - Bietet die multilaterale Entwicklungszusammenarbeit wirklich - wie es in der Botschaft (Seite 39) heisst - den grossen Vorteil für die Entwicklungsländer, weniger an politische Auflagen gebunden zu sein? Ich zweifle sehr daran. Gerade die Weltbank und andere Entwicklungsbanken treiben eine sehr einseitige Politik.

- 12 -

Positiv ist vor allem, dass man die Zielkonflikte der Entwicklungspolitik darstellt. Wünschbar wäre es, wenn man auch konkret auf die schweizerischen Verhältnisse einginge. Ist der schweizerische Standpunkt nicht zu stark von den Interessen der Exportindustrie abhängig? Bevorzugt die schweizerische Entwicklungspolitik nicht einseitig nationale Eliten? In diesem Zusammenhang muss gesagt werden, dass die Antwort des Bundesrates auf die Motion Ziegler-Genf (Waffenausfuhr nach Südafrika) - gelinde gesagt - enttäuschend ausfiel.

Unsere Exporte sind in der Regel von hohem technologischem Wert und sehr kapitalintensiv. Es ist fraglich, ob diese Art von Exporten den Empfängern wirklich dient. Ihre Auslandabhängigkeit wird verstärkt. Die Interessen der Exportindustrie werden zudem unterstützt durch die offizielle schweizerische Politik und Wirtschaftsdiplomatie sowie durch das Instrument der Exportrisikogarantie und die Förderung von Misch- und Transferkrediten. Mischkredite sind für mich verkappte Exportförderung; sie haben praktisch nichts mit Entwicklungshilfe zu tun. Nach welchen Kriterien kommen Transferkredite zustande? Der Verdacht besteht, dass bei der Gründung einer Schweizerischen Gesellschaft für Entwicklungsinvestitionen (Seite 21) die bestehenden Tendenzen noch verstärkt würden. - Zu Ziffer 73: Das Dilemma der schweizerischen Entwicklungspolitik kommt überdeutlich zum Ausdruck. Was hier äusserlich wie eine klare Kompetenzabgrenzung zwischen DEH und HA erscheint, dürfte de facto eine klare Dominanz der HA und damit der Exportindustrie mit sich bringen. Was bedeutet es, wenn "Mischkredite und ähnliche Massnahmen" in die Zuständigkeit der HA fallen? - Zu Seite 4 (neuer Rahmenkredit von 200 - 300 Mio Franken): Lässt sich über dessen Verwendung bereits Konkretes sagen? Wie steht es mit der Beteiligung am gemeinsamen Rohstoffonds? Welche Position nimmt die Schweiz ein?

M. Dupont

Je suis un chaud partisan de ce programme, comme je l'étais d'ailleurs lors de la votation du crédit de 240 millions.

Je voudrais cependant souligner que j'estime que notre pays est actuellement en-dessous du minimum de financement qu'il se doit d'apporter à des pays sous-développés.

Certains opposants à ce type de programme reprendront de nouveau les arguments que je rejette d'ores et déjà avec mépris, soit-disant que dans notre pays se trouvent aussi des régions défavorisées. Il n'y a pas de comparaisons entre les régions de notre pays, même les plus défavorisées, avec le Bangladesh ou d'autres pays, car elles comptent parmi les plus riches du monde.

Je me demande toujours si notre coopération technique correspond toujours assez rapidement aux événements. Prenons un des exemples cité dans le message: le Sahel où nous intervenons surtout par des formes de coopération qui s'allient à d'autres

- 13 -

organismes internationaux. Nous savons que ces pays vont connaître un drame aussi terrible que celui qu'ils ont connu il y a quelques années, on nous signale ces jours que 8 millions de personnes sont en danger de mort dans les mois qui viennent. Est-ce que dans un cas concret de ce type, la coopération technique et l'aide sont véritablement en mesure d'intervenir dans des délais suffisants et non pas de se consacrer uniquement à des études dans la nature (climatologiques, hydrauliques, etc.) qui sont certes intéressantes mais qui n'apportent pas d'aide immédiate pour sauver des populations entières.

J'espère que notre pays ne s'attirera pas le mépris international en refusant d'accorder une aide qui m'apparaît comme capitale et majeure dans son intérêt même.

H. Suter

Das Grundproblem ist die Ernährung und die Eindämmung der Bevölkerungsexplosion. Ist Ihnen die Arbeit von Herrn Dr. Spielmann bekannt, der in Kolumbien mit sehr einfachen Mitteln grosse Erfolge erzielt hat? Sind solche Programme auch in Ihren Diensten vorgesehen?

M. Fontanet

En fait, lorsqu'on lit ce message, on ne peut que s'en féliciter et je vois mal les arguments que l'on pourrait développer pour s'opposer à ce message. En ce qui me concerne, j'y adhère complètement. J'y adhère d'autant plus complètement que le Conseil fédéral, je lui en sais gré, a tenté de replacer notre aide de façon particulièrement contemporaine, sous l'angle des événements actuels et de la politique économique actuelle. Le chapitre 21 replace réellement notre assistance technique et notre politique dans le cadre d'une politique qui n'est pas que suisse mais qui est sinon mondiale, du moins des pays industrialisés, à laquelle nous adhérons.

J'aimerais cependant que dans d'autres messages, on ne parle pas toujours que du programme des pays industrialisés. Il y a tout de même des programmes de pays pétroliers ainsi que des 'non-programmes'. La moitié du monde vit sous des régimes communistes. Hors de l'envoi de matériel de guerre et de Cubains, j'aimerais quand-même savoir ce que ces pays-là font pour les pays du tiers-monde, car souvent nous battons beaucoup la coulpe à ce propos, et à juste titre d'ailleurs, nous ne faisons pas assez, il n'est pas heureux de nous trouver dans les eaux boueuses des tout derniers des pays industrialisés (alors que nous sommes parmi les plus riches), mais je pense qu'il vaudrait la peine d'avoir une vision globale de la solidarité du monde à l'égard des pays du tiers-monde et notamment des pays communistes développés.

Concernant le problème de l'aide à nos exportations, il est vrai que nous sommes assez gênés de constater combien notre balance commerciale est favorable. Il est clair que nous pouvons en tirer quelques

- 14 -

réflexions et quelques regrets certainement, mais j'ai quand-même le sentiment qu'on ne peut pas faire trop dans ce domaine car après tout personne n'oblige personne à acheter nos propres produits, même pas dans le tiers-monde, et que si nous faisons par des mesures étatiques l'effort d'empêcher certaines transactions avec le tiers-monde, nous n'aurions pas la satisfaction de savoir que ce sont d'autres qui prennent notre place. Pour ceux qui vivent de l'industrie à l'exportation, est-ce que la satisfaction de savoir que nous n'aurions plus cette situation aussi favorable serait compensée par un intérêt supérieur des pays du tiers-monde? A ce sujet je reste plutôt réaliste et j'aimerais savoir ce qu'en pense le chef du Département politique. J'ai plutôt le sentiment que l'on peut se féliciter de l'importance des travaux que notre pays a avec le tiers-monde car il fait travailler notre peuple qui n'a pas d'autres ressources et que dans les circonstances actuelles je pense que si l'on vise trop visiblement cette partie-là de l'aide financière, c'est un moyen de faire chavirer le bateau, de convaincre encore plus nos concitoyens qu'il fait bon de rester tout en bas de l'échelle de l'aide que nous faisons au tiers-monde. Par voie de conséquence je crois qu'il ne faut pas trop le mettre en évidence car il y a de très nombreux milieux qui, chez nous, même s'il ne viennent pas dire qu'il faut aider le tiers-monde qui existe aussi chez nous, viendront dire qu'il faut aider nos entreprises et industries d'exportations. Si nous leur tirons dessus croyez-moi bien que la réaction viserait particulièrement le crédit en faveur de la coopération technique et l'aide financière.

M. Ziegler-Genève

Comme plusieurs personnes qui travaillent dans les milieux universitaires, j'ai été surpris par ce message. Cette introduction théorique est tout à fait formidable. Au niveau théorique un barrage est rompu, il y a un réel progrès par rapport à la notion de développement et des rapports entre pays du centre et pays de la périphérie, rapports de la politique impérialiste. Cependant il manque quand-même et toujours l'analyse totalisante. Je sais bien que pour des raisons de politique intérieure, il n'est peut-être pas possible de la faire. Mais vous ne pouvez pas passer sous silence la principale activité suisse face au tiers-monde qui est par exemple le capital en fuite, l'usage du secret bancaire, la politique d'emprunt et de négociation de l'or que mène l'Union de Banques Suisses par rapport à l'Afrique du Sud, que mènent nos sociétés multinationales en Amérique latine. Vous ne pouvez pas échapper à cette analyse totalisante pour une raison de politique intérieure très précise. M. Aubert aura un combat très difficile non seulement au niveau de la politique intérieure mais aussi pour faire entrer la Suisse aux Nations Unies et pour bien d'autres réformes. Si vous voulez avoir l'appui d'un parti combatif qui fait de la coopération technique et de l'aide financière son cheval de bataille, vous ne pouvez plus échapper à cette analyse. Vous devez nous donner dans le prochain message une analyse précise, des jugements de réalité, des rapports réels existant entre la Suisse et les pays du tiers-monde. La Suisse est jugée sur son approche globale, totalisante et

- 15 -

non pas sur un message. Or notre politique africaine est totalement contradictoire, elle est insoutenable en Afrique australe et plus ou moins défendable en Afrique occidentale et orientale. Ces contradictions doivent être dénoncées par notre chef du département qui, là, sera d'accord avec l'immense majorité du peuple suisse.

J'aimerais poser 3 questions:

- Les projets en régie. Je voudrais savoir si ce système continue. Je suis entièrement contre ces pratiques.
- Le système des évaluations. J'y suis également totalement opposé et il faut en finir. Chaque franc investi dans ces évaluations devrait partir au Sahel par exemple, pour faire des puits, et sauver des vies humaines.
- Les pays privilégiés. Vous en avez donné une liste dans le message. On ne voit pas quels sont les critères qui vous permettent de privilégier tel ou tel pays. Quels sont les paramètres qui vous guident pour choisir les pays où l'aide est nécessaire. Est-ce que c'est le revenu par habitant, le PNB? Est-ce que c'est un paramètre social? C'est-à-dire là où la misère de la population est la plus grande, indépendamment du PNB?

H. Cavelty

kann die Auffassungen von Herrn Blum nicht teilen. Kann man wirklich nicht das Gute der Entwicklungshilfe mit dem Nützlichen der Aussenwirtschaftspolitik verbinden? Gerade vor dem Volke sollte gezeigt werden, dass die Entwicklungspolitik für unsere Wirtschaft wichtig ist. Mit zur Verwerfung der IDA-Vorlage hat beigetragen, dass man zu stark die reine Entwicklungshilfe betont hat. Unser Wohlstand ist weitgehend von der Exportindustrie abhängig. Wenn unser Lebensstandard sinkt, wird die Entwicklungspolitik sicher stark eingeschränkt werden müssen.

M. Duboule

Je suis entièrement acquis à ce projet d'arrêté.

Je ne partage pas du tout ce que vient de dire M. Ziegler. Je trouverais regrettable que le Conseil fédéral se sente obligé pour motiver sa politique de totaliser ce problème. Il a même ajouté que si nous voulions continuer à obtenir son appui il faudrait que le Conseil fédéral se livre à cette analyse totalisante parce que les bénéficiaires de cette aide seraient extrêmement sensibles à cette approche. Je pense que nous devons poursuivre cette politique, d'abord pour des raisons morales car nous sommes riches et qu'il y a des gens pauvres, et ensuite pour des raisons économiques car cette politique est intelligente compte tenu du commerce extérieur de la Suisse. Il y a une heureuse conjugaison et nous devons être favorables

à cette politique.

J'ai une crainte en ce qui concerne l'aide proposée. Elle aura une durée de 30 mois mais la couverture financière va jusqu'en 1984. Je crois un peu qu'au moment où nous arriverons à l'échéance de 30 mois et où vous allez présenter un nouveau programme on nous dise attention, nous sommes engagés jusqu'en 1984 pour la période précédente. J'ai peur qu'on relève ce point dans la presse et dans l'opinion publique. Pour faciliter ce prochain programme, serait-il possible de rapprocher cette échéance?

H. Hofer

Die Botschaft ist beeindruckend. Wird aber nicht des Guten zuviel getan? Es sind ja nicht die Parlamentarier, die von der Notwendigkeit der Entwicklungshilfe überzeugt werden müssen. Die Botschaften könnten kleiner sein und dafür die Öffentlichkeitsarbeit grösser. Man kann das Informationsproblem nicht so lösen, wie es in der Antwort auf die einfache Anfrage Meyer Helen geschieht. - Gegenüber der neuen Entwicklungsphilosophie des "self-reliance" bin ich skeptisch. Man sollte die Entwicklungsländer nicht idealisieren. Ich habe, wenn ich die UNO betrachte, nicht das Gefühl, diese Länder würden ihre Souveränität nicht geniessen. Eine der Hauptschwierigkeiten besteht doch darin, dass der Grossteil der Empfängerländer Diktaturen sind. Ich beurteile auch die neue Weltwirtschaftsordnung weniger positiv; sie ist zu protektionistisch. Es nützt nichts, wenn die Industrieländer ärmer werden und wenn man unsere Exportindustrie anklagt. Wir leben von der Exportindustrie. Von seiten der Entwicklungsländer werden nach der Weltwirtschaftskonferenz von Paris nun auch die privaten Investitionen vermehrt als entwicklungspolitisch bedeutsam anerkannt. Wenn man die privaten Investitionen in die Berechnung einbezieht, wenden wir mehr als 2 Prozent des BSP für die Entwicklungsländer auf. - Zum Verhältnis bilaterale - multilaterale Hilfe: Die öffentliche Meinung tendiert eher in Richtung der bilateralen, überschaubaren Projekte. - Die Botschaft geht auf die Problematik der Bevölkerungsvermehrung ein, ohne die Weltbevölkerungskonferenz von Bukarest zu erwähnen, wo sich die Entwicklungsländer gegen eine Bevölkerungsplanung gewehrt haben.

Ich bin überzeugt, dass eine schweizerische Entwicklungspolitik in unserem Interesse liegt. Es wäre jedoch gefährlich, dem Volk einen Schuldkomplex einzureden; damit käme man nicht weiter. Unsere Politik soll eine humanitäre Komponente haben. Trotzdem bleibt die Schweiz ein Staat, der sich zu behaupten hat, und keine humanitäre Organisation.

M. Heimo

Les questions posées sont assez complexes ce qui fait que les réponses seront un peu sommaires.

- 17 -

Une première question a été posée par M. Reiniger concernant la signification du renforcement que nous souhaitons apporter à notre information.

Vous vous êtes déjà référé à l'augmentation du personnel. Aujourd'hui nous avons une petite section d'information composée de deux personnes. L'idée est de renforcer cette section par une unité de personnel et notamment de confier à cette personne le soin de préparer et de coordonner nos efforts pour permettre la préparation d'une petite revue qui nous servirait pour l'information générale, d'abord, et pour l'information de nos coopérants sur le terrain afin de maintenir un dialogue entre la centrale et l'extérieur. Nous pensons que, à travers cette petite revue, nous pourrions sérieusement améliorer notre information. La forme de cette revue n'est pas encore définitive, et l'homme en question n'est pas encore engagé cependant je crois que par-là nous allons être en mesure d'améliorer nos prestations dans ce domaine.

Pour la deuxième question de M. Reiniger, c'est-à-dire celle qui concerne la création éventuelle d'une société d'investissement, je demanderai à M. Saladin de vous répondre.

Sur le Viêt-Nam vous vous êtes inquiété de savoir quels étaient nos efforts. Là je demanderai à M. Wilhelm de vous donner un certain nombre de précisions.

M. Blum, vous avez posé une question sur l'information notamment sur la réponse à laquelle vous avez fait allusion. Ce serait un malentendu si vous pensiez que cette réponse se substituait à celle qui a été donnée à M. Hofer et à vous-même il y a un certain temps. Là ont été exprimées les intentions à long terme du Conseil fédéral, je crois que la dernière réponse vient simplement compléter ce qui a été dit antérieurement. Je rappelle que parmi les possibilités d'améliorer l'information il est clair que le Parlement peut également jouer un rôle. Ce n'était pas du tout dans l'idée de vous passer le "Pierre noir" mais uniquement dans l'idée que chacun doit faire sa part dans l'effort d'information à l'intention de l'opinion publique.

Aide financière multilatérale. Vous vous êtes référé à un passage dans le message qui dit que la coopération multilatérale pour les pays en voie de développement a le grand avantage d'être moins liée à des conditions politiques que la coopération directe. Je sais que ce sujet est fort débattu. Nous pensons que les pays en voie de développement qui sont membres de ces grandes organisations multilatérales voient leur situation politique mieux respectée que s'il s'agit de grandes aides bilatérales qui sont tentées d'imposer des conditions politiques à leur aide. Voilà le sens de cette observation que nous avons faite. Il est entendu que pour ce qui nous concerne, nous faisons l'expérience d'une objectivité aussi grande que possible en matière de coopération au développement, nous ne subordonnons jamais notre aide à des conditions politiques.

- 18 -

Vous avez ensuite évoqué quelques passages du message concernant les conflits d'objectifs qui existent en matière de coopération au développement. Nous avons pensé qu'il était bon de mentionner que la coopération technique n'est pas la voie royale et facile que certains pensent peut-être, mais qu'il y a effectivement la possibilité de conflits d'objectifs entre la coopération au développement et certains intérêts que doit défendre un Etat.

Vous avez ensuite demandé ce que signifie dans ce contexte l'intérêt suisse. J'aimerais vous assurer que notre direction ne se considère pas, à priori, comme une agence de promotion à l'exportation. Nous essayons de pratiquer une politique de coopération au développement telle que nous la prescrit la loi sur la coopération au développement. En d'autres termes en faisant usage de ces priorités, l'intérêt économique de la Suisse n'est pas notre devoir prioritaire. Pour l'exportation nous avons un office suisse d'expansion commerciale qui se charge de promouvoir nos exportations vers l'étranger. Incontestablement, il y a en marge des contacts, des interférences entre la pratique d'une politique de coopération et l'intérêt suisse. C'est inévitable. Dès que nous faisons de l'aide financière, voire de la coopération technique, des produits doivent être achetés et il n'y a absolument aucune raison pour que ces produits, dans la mesure où ils existent en Suisse, ne soient pas achetés en Suisse si leur qualité correspond à ce qui est requis pour les pays en question.

Vous avez aussi abordé la question de la nature des exportations suisses qui très souvent sont d'une haute technicité et qui peuvent conduire les pays en voie de développement dans des voies qu'ils ne souhaitent pas. En réalité ces produits, même de haute technicité, peuvent être utiles à ces pays et ils les achètent. Cela signifie qu'ils en ont besoin. Donc il faut leur laisser la faculté de ce choix et de savoir où se trouve leur intérêt. Là encore il n'y a pas de contradiction entre notre intérêt et les intérêts des pays en voie de développement. Il est évident que vous pouvez toujours trouver des exemples pour démontrer que dans certains domaines ce que je viens de dire ne joue pas tout à fait.

Puis vous avez demandé quels sont les critères utilisés pour les crédits mixtes. Ces crédits mixtes sont identifiés comme tels. Vous savez ce dont il s'agit et, dans l'ensemble, ces crédits mixtes ne sont pas du tout contraires à notre politique de coopération au développement. La nature des produits achetés par un pays en voie de développement, à la faveur du crédit mixte, sont un choix établi en commun entre nous-mêmes et le pays en voie de développement.

Une autre question concernait la répartition des tâches et la collaboration entre la division du commerce et nous-mêmes. Je laisserai à M. Reber le soin de répondre à cette question. Cependant j'aimerais dire qu'il n'y a pas domination de la division du commerce sur la direction de la coopération au développement. Nous sommes en

- 19 -

dialogue permanent, quelquefois en opposition, mais nous résolvons nos problèmes entre nous, de sorte que l'on ne peut pas parler de domination.

Vous avez évoqué le nouveau crédit cadre qui sera demandé au titre de la dimension économique ou commerciale de la coopération au développement, fonds commun, financement, etc. Là je crois de nouveau que M. Saladin pourra vous donner ces informations.

M. Dupont a évoqué la situation des régions défavorisées en Suisse. Nous sommes entièrement d'accord avec ce qu'il a dit. Il a évoqué également la situation du Sahel. C'est demander, au fond, ce que nous faisons au Sahel. D'une manière générale le Sahel est pour nous, depuis quelques années, une zone de concentration. Nous avons accru assez considérablement nos prestations en sa faveur. D'autre part, nous ne sommes pas restés au niveau des études, comme on pourrait le penser. Il est vrai que beaucoup d'études ont été faites sur la situation du Sahel mais nous sommes entrés en action. Je rappellerai simplement l'action Sahel conduite par le corps de secours en cas de catastrophe durant la grande sécheresse. Plus récemment nous sommes entrés en action par le corps de catastrophe et par l'aide humanitaire. A travers le PAM nous avons fait un don de deux millions de tonnes de céréales, en outre nous avons engagé une opération complémentaire en finançant l'envoi, dans les ports qui approvisionnent le Sahel, d'experts en communications. Ce sont des experts chargés d'accélérer les transports afin que la marchandise ne s'agglutine pas dans les ports et qu'elle soit rapidement acheminée vers le centre. Le PAM en était extrêmement satisfait, le travail fourni permettant d'acheminer rapidement les marchandises. Il est évident que nous avons en cours une action de caractère permanent, soit par des projets dans le domaine de l'hydraulique que nous dirigeons nous-mêmes, soit en collaboration avec des organisations internationales. Nous utilisons effectivement tous les moyens à notre disposition pour venir en aide concrètement à ces populations miséreuses du Sahel.

M. Suter a évoqué les relations entre crise alimentaire et démographie. Ici je voudrais simplement mentionner qu'il s'agit d'une matière qui fait l'objet de beaucoup de discussions. Devons-nous forcer sur la planification familiale par mesure préventive ou devons-nous plutôt essayer de chercher d'autres moyens? Là aussi nous nous efforçons de soutenir les efforts qui sont faits en matière de planification familiale en apportant un financement d'une certaine importance au fonds des Nations Unies qui s'occupe de ce problème de manière préventive. Dans le cadre de nos projets de développement et de santé nous avons indirectement une action sur l'évolution démographique. On en arrive à la conception selon laquelle le développement est la meilleure pilule. Ceci est démontré par des analyses qui montrent que dès que certains indices de développement progressent, les taux démographiques, natalité, mortalité, etc., évoluent favorablement.

- 20 -

M. Fontanet a posé quelques questions concernant le fait que le groupe des pays industrialisés n'est pas seul à pratiquer une politique d'aide au développement. Il a évoqué le programme des pays pétroliers ainsi que le programme des pays de l'Est. Les pays pétroliers font des efforts assez considérables. La moyenne de leurs prestations est supérieure à 2 pour cent du PNB contre 0,32 pour cent (1977) du PNB des pays du CAD. Cet effort est bien entendu réparti selon certains choix. Un certain nombre de pays, notamment musulmans, bénéficient d'une aide quelque peu privilégiée. Les pays de l'Est participent également à l'effort international mais dans une mesure très modeste. Environ 0,4 pour cent du PNB, c'est-à-dire environ un milliard de dollars contre environ 14 milliards de dollars pour les pays industrialisés. Cet effort est dirigé essentiellement vers des pays auxquels les pays de l'Est sont intéressés commercialement ou stratégiquement. Cette aide n'est donc pas diffusée sur l'ensemble des pays en voie de développement. Vous avez également fait allusion à l'excédent de notre balance commerciale avec les pays en voie de développement. Cet excédent demeure considérable comme la balance de nos paiements. Quand à la limitation de nos exportations vers le tiers-monde je dois dire, je le répète, que les produits qui nous sont achetés sont considérés comme utiles par les pays en voie de développement pour la simple raison qu'ils les achètent et qu'ils ont besoin, effectivement, de machines, de produits pharmaceutiques qui sont utiles pour leur développement.

J'en viens aux questions particulièrement difficiles de M. Ziegler. Nous nous efforçons de ne pas asseoir notre conception sur des références idéologiques. Ce que nous faisons c'est de suivre la discussion internationale sur la problématique du développement. Et nous nous efforçons d'extraire de cette discussion les éléments qui nous semblent pertinents pour définir notre politique que nous voulons maintenir dans un juste milieu, où nous voulons rester essentiellement efficaces et nous voulons rester concrets dans l'aide que nous apportons aux pays en voie de développement. L'essentiel de ce que nous faisons est d'observer et de suivre le mouvement dans la discussion internationale et d'absorber ce que nous pouvons de cette discussion dans l'élaboration de notre conception. En ce qui concerne l'analyse totalisante je pense qu'elle semble avoir un contenu politique évident. Je ne crois pas que je puisse me prononcer sur un sujet de ce genre. Il faut bien admettre qu'il s'agit de problèmes en discussion, que ces problèmes concernent en partie le tiers-monde et dans cette mesure ils nous intéressent évidemment aussi. Mais leur contenu politique est évident pour chacun.

Quand aux projets en régie nous les continuons. Ces projets en régie nous les confions à des organisations comme Helvetas, certains instituts de nos écoles polytechniques et que dès lors, étant dans une relation de confiance avec eux, nous pensons qu'il n'y a rien à objecter à notre politique dans ce domaine. Mais je pense que vous faisiez allusion à des entreprises telles que celles auxquelles nous avons

recours pour nos projets hôteliers. Mais là de nouveau il s'agit régulièrement d'entreprises suisses qui n'ont pas été créées pour exécuter ces régies mais qui ont leur siège en Suisse, qui se sont développées par elles-mêmes et qui ont acquis une compétence en matière hôtelière ou en matière de tourisme.

Sur la question d'évaluation je réponds que nous continuons à la pratiquer. Le sens que nous donnons à cette évaluation, M. Ziegler ne l'a pas donné de manière tout à fait précise. Cette méthode est pratiquée internationalement.

En quoi consiste-t-elle? Dès le moment où nous avons lancé un projet, nous essayons de faire un maximum pour qu'il soit bien situé et bien organisé. Ensuite le projet continue pendant une année ou deux ans et il arrive un moment où des problèmes se posent. Alors nous nous demandons si notre démarche était judicieuse et si nous devons continuer de la même manière ou si le problème a évolué. Nous demandons alors à des personnes que nous considérons comme particulièrement qualifiées de s'exprimer à ce sujet et de nous remettre un rapport. Ensuite nos services spécialisés débattent de ces rapports et tirent des conclusions au sujet des modifications à apporter dans la réalisation de nos projets. L'évaluation peut évidemment être soumise à critique, mais dans l'ensemble je crois que c'est une fonction qui nous est extrêmement utile et que nous entendons conserver. Les mécanismes de contrôle que nous avons ne sauraient se substituer à l'évaluation, leurs fonctions sont différentes. Le contrôle fédéral des finances ne juge pas de l'orientation de notre politique.

Troisième question sur les critères que nous utilisons pour favoriser tel ou tel pays. Effectivement nous avons une politique de concentration pour des raisons d'efficacité étant donné la dimension de notre pays. Alors comment choisissons-nous ces pays?

D'abord il y a le résultat de l'histoire. Les circonstances nous ont amenés à agir dans des pays tels que le Népal ou le Rwanda. Ensuite, essentiellement, nous nous efforçons de tenir compte de nos deux critères essentiels en matière de politique, à savoir:

- 21 a -

- 1 ° les pays les plus pauvres
- 2 ° la politique de concentration

Ce sont en principe les critères de nos choix avec évidemment d'autres considérations. Au-delà du principe favorisant les pays les plus pauvres et du principe de la concentration, il y a aussi la possibilité d'avoir tel ou tel projet mais certaines conditions doivent être réunies. Nous n'excluons pas de développer certains projets dans des pays qui ne sont pas parmi les plus pauvres quand il y a de grandes poches de misère. Vous avez évoqué l'Equateur. D'une manière générale nous tendons à diminuer nos prestations en faveur de l'Amérique latine pour la simple raison que son niveau de vie commence à devenir relativement élevé et la plupart de ces pays ont les ressources nécessaires pour financer leur propre développement, en comparaison avec le Sahel ou certains pays d'Afrique ou d'Asie qui sont véritablement démunis. Nous préférons aider ces derniers plutôt que d'évoluer encore dans une zone relativement élevée. En Amérique latine nous aidons encore la Bolivie qui demeure un pays très pauvre mais nous continuons d'aider malgré tout l'Equateur et le Pérou. Nous concentrons maintenant notre aide vers certains pays d'Amérique centrale qui demeurent extrêmement pauvres.

M. Duboule a posé une question sur la durée du crédit et du paiement. Pour nous il y a une différence fondamentale entre engagement et paiement. Les 735 millions sont un crédit cadre d'engagement. C'est-à-dire que cela nous permet, jusqu'à concurrence du montant et pour la période envisagée, de nous engager dans la réalisation de projets. Mais lorsque nous commencerons un projet en 1979 ou 1980 par exemple, au titre du présent crédit, il est clair que ce projet va continuer

- 22 -

au-delà de la fin 1980 et que les paiements en eux-mêmes s'étaleront sur une période beaucoup plus longue. Jusqu'à maintenant nous n'avons pas eu de problèmes, évidemment nous souhaiterions que le Parlement soit plus généreux, mais nous nous adaptons et nous considérons que le crédit d'engagement est pour nous une nécessité technique pour nous permettre de commencer et développer nos projets dans le tiers-monde.

Pour répondre à M. Hofer: Oui, les messages se succèdent, ils ont une grande ampleur, nous en convenons volontiers. Vous vous demandez si au fond il ne faudrait pas déplacer l'effort des messages vers l'information. Dans une certaine mesure je rencontre votre idée volontiers du fait que par suite de la durée limitée des crédits d'engagement qui nous ont été accordés nous sommes obligés de revenir et de vous demander constamment de nouveaux crédits d'engagement. Nous en profitons pour justifier ce que nous avons fait, pour expliquer ce que nous allons faire et pour évoquer également l'évolution de nos conceptions en ce qui concerne la politique de coopération au développement. Ceci nous sommes obligés de le faire. Il est évident que cela pourrait être plus court, mais cet effort était quand-même extrêmement profitable en ce sens que du point de vue de la conception et de la politique d'information, nous tirons un grand avantage de la rédaction de ces messages, malgré l'effort considérable que nous engageons. Je crois que là nous faisons un progrès, nous voyons mieux les choses, nous devons les analyser un peu en profondeur de sorte qu'il y a quelque mérite à avoir ces messages.

La self-reliance est un terme à la mode qui est interprétée très différemment selon les uns et les autres. Nous tendons à y voir surtout l'idée que les pays en voie de développement doivent mettre toute leur potentialité d'abord au service de leur propre développement. Ceci ne fait que confirmer que les pays en voie de développement doivent se développer, qu'ils ne peuvent pas être développés de l'extérieur. La self-reliance est la traduction de ce souci qu'ont les pays en voie de développement de prendre en main leur propre destin, ensuite nous intervenons là où il est possible.

Nouvel ordre économique international, c'est aussi un sujet très discuté. Il faut simplement distinguer entre le nouvel ordre économique international, celui qui se dégage des textes élaborés par les pays en voie de développement eux-mêmes, la charte pour le nouvel ordre économique, le nouvel ordre à proprement parler et un nouvel ordre économique international à la recherche duquel nous sommes tous, dont le contenu sera très caractérisé par la relation Nord - Sud.

Relations bilatérales et multilatérales, c'est-à-dire les poids respectifs que nous mettons sur la voie bilatérale et multilatérale. Nous nous efforçons de préserver la voie bilatérale dont nous savons qu'elle a les faveurs du Parlement et de l'opinion publique. La voie multilatérale a ses avantages et inconvénients. Nous devons la

- 23 -

pratiquer parce que l'effort international passe par la voie multilatérale et que pour de multiples raisons nous devons aussi participer à cet effort.

H. Raeber

Zu den konkreten Plänen bezüglich der Information: Wir planen ein Bulletin, das regelmässig ein grösseres Publikum über unsere Aktivitäten informiert. Vergleichbare Dienste in anderen Ländern verfügen über eine solche Publikation.

Zur multilateralen Finanzhilfe: Das Schwergewicht liegt, nach der Ablehnung der IDA-Vorlage, bei den Banken und den regionalen Fonds. Bei den regionalen Fonds haben die extraregionalen Mitglieder keine dominierende Stellung. Die Mehrheit der Mitglieder sind afrikanische oder asiatische Länder. Zur Frage der Dominanz der Handelsabteilung: Die Verantwortung für die Entwicklungszusammenarbeit wurde seit jeher gemeinsam von der DEH und der HA getragen. Die Verordnung sagt dies lediglich einmal klar und ausdrücklich. Historisch betrachtet, sind der Einfluss und die Kompetenzen der DEH eher grösser geworden.

Zur Frage eines wirtschaftspolitischen Dienstes innerhalb der DEH: Wir besitzen seit drei Jahren den Dienst PKU (Politik, Konzeption, Universitäten), ferner den Dienst Multilaterale Angelegenheiten, der sich mit allen Problemen der internationalen Organisationen befasst. Wir prüfen die Frage, ob und wie diese Dienste, in Zusammenarbeit mit der HA, vermehrt wirtschaftspolitische Probleme behandeln könnten.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen.

Detailberatung

Titel und Ingress, Art. 1 - 3

Angenommen

Gesamtabstimmung

Für Annahme des Beschlussesentwurfes 15 Stimmen
(Einstimmigkeit)

Berichterstattung: Präsident (d), M. Felber (f)

3) Tour d'horizon

Der Präsident

verdankt den Bericht. Es handelt sich um eine ausgezeichnete Arbeit.

- 24 -

M. Ziegler

Je partage l'avis du Président et je demande qu'il y ait une bibliographie accompagnant chaque tour d'horizon. Il y a des erreurs complètes sur l'appréciation du rôle de Cuba en Afrique. Je vous signale simplement qu'aux pages 22 et suivantes, quand vous parlez de la nature du régime cubain et surtout du rôle de Guevara en Afrique. Guevara, dont le rôle vous paraît totalement négligeable, avec 200 combattants cubains ont changé le sort de la guerre en novembre 1964 en arrêtant la contre-offensive katangaise. C'est un fait d'histoire et déjà on cherche un niveau analytique très respectable dans ce type de rapport, il faudrait éviter les appréciations erronées.

H. Hofer

wünscht eine eingehendere Behandlung des sowjetischen Engagements in Afrika. Die Sowjetunion ist im Begriffe, zu einer Weltmacht in umfassendem Sinn zu werden. Dabei kommt der sowjetischen Flotte eine grosse Bedeutung zu (vgl. das Buch von Admiral Gortschakoff).

Eine sowjetische Festsetzung am Horn von Afrika, möglicherweise in Kombination mit einer Präsenz in Südafrika, hätte hohen strategischen Wert und könnte unter Umständen für Europa von entscheidender Bedeutung sein.

M. Dupont

Lors du prochain tour d'horizon, pourrions-nous avoir un examen de la situation de l'Afghanistan, de l'Iran et de toute cette zone qui me paraît intéressante en relation avec l'influence soviétique et tout un bouleversement qui se passe dans cette région du monde.

M. Aubert

Je voulais étendre au Brésil, à l'Iran, au Japon et au Nigéria les prochains sujets que nous traiterons en tour d'horizon.

H. Biderbost

wünscht, wie Herr Hofer, Artikel über generelle Aspekte und langfristige Entwicklungen.

M. Cuendet

Nous avons une autre suggestion: on pourrait traiter en même temps ou peut-être dans un autre tour d'horizon l'examen d'un certain nombre de pays qui ont connu des transformations profondes, non seulement en rapport avec la situation stratégique, mais aussi avec les problèmes de développement, et qui vont jouer un rôle accru, pour cette raison, sur la scène internationale. C'est

- 25 -

précisément pour cela que nous avons pensé au Japon, au Brésil et au Nigéria. Il se trouve que l'Iran est en même temps au centre d'une sorte de nouveau cyclone politique dont on ne connaît pas encore les conséquences. Ceci en fait un sujet d'actualité.

Je me demande si nous ne pourrions pas, pour le prochain tour d'horizon, prendre d'un côté les questions qui sont liées au développement de la puissance mondiale soviétique et de l'autre l'Iran, l'Afghanistan traités non seulement d'un point de vue stratégique mais aussi d'un point de vue général de développement. Nous pourrions alors garder les trois autres pays pour un autre tour d'horizon.

4) Der Neutronenbomben-Entscheid von Präsident Carter
 Décision du président Carter concernant la bombe à neutrons

M. Aubert

La bombe à neutrons n'est pas encore construite en série, mais elle est à l'étude depuis vingt ans. On peut donc difficilement dire qu'il s'agit d'une arme nouvelle. Sa définition officielle est celle d'une "tête nucléaire à radiation accrue et à souffle réduit", à quoi il faut ajouter que la radiation, plus violente, s'exerce dans un rayon plus faible, sans la radiation secondaire, et que la chaleur est également réduite.

On sait que la stratégie de l'OTAN dans le secteur centre-Europe repose sur l'idée d'une défense avancée (dès la frontière) au moyen des forces de terre, appuyées selon les besoins par l'emploi d'engins nucléaires tactiques, puis stratégiques. La bombe à neutrons donne à cette stratégie des chances de succès plus considérables, car elle est dirigée spécifiquement contre le fer de lance de l'attaque adverse, l'arme blindée soviétique. Son emploi, on l'a vu, a des conséquences moins graves pour le territoire ami où se déroulent par hypothèse les opérations (il est donc plus crédible), et, à la différence des autres armes nucléaires tactiques ou stratégiques, il s'agit d'un engin dont l'adversaire ne dispose pas, au moins pour un certain nombre d'années.

Un inconvénient est, aux dires de certains, que son utilisation risque d'effacer la limite entre armes conventionnelles et armes nucléaires, et donc de précipiter l'escalade. A quoi on peut d'ailleurs objecter que cette caractéristique accroît précisément son pouvoir de dissuasion.

Au sein de l'OTAN, la discussion sur le stationnement et la possibilité d'un emploi en temps de guerre de la bombe à neutrons a commencé un peu au hasard, après que le Président Carter ait constaté que la décision sur la construction en série devrait être prise dans un proche avenir.

Cette discussion a donné l'impression d'une assez grande confusion et cela pour deux raisons. Tout d'abord, le style personnel de M.

- 26 -

Carter, qui a tendance à porter des problèmes devant l'opinion publique avant que le processus de formation interne de l'opinion gouvernementale ait porté ses fruits et qui, d'autre part, n'hésite pas à placer par surprise ses conseillers devant des décisions solitaires. L'autre cause est l'ambiguïté de l'opinion en Europe occidentale, qui, profitant du "parapluie" américain, en rejette volontiers le poids, non seulement matériel, mais moral, sur les Etats-Unis.

Le Président Carter avait fait dépendre la construction de la bombe à neutrons de la possibilité de la stationner et de l'employer dans la région centre-Europe, condition compréhensible si l'on songe que c'est pratiquement le seul théâtre où son emploi est intéressant pour les Etats-Unis.

La réaction des gouvernements occidentaux et en particulier celle de la République fédérale d'Allemagne fut plutôt embarrassée. La première attitude officielle fut que le gouvernement n'avait pas à se prononcer aussi longtemps qu'une demande de stationnement n'était pas présentée par les Etats-Unis. C'est encore la position que le Chancelier Schmidt a prise lors du débat au Bundestag de février. Cependant, au mois de janvier déjà, le gouvernement allemand, s'appuyant sur une décision du "Bundessicherheitsrat" (organisme auquel participent des représentants de l'opposition), avait fait savoir aux Etats-Unis que la République fédérale d'Allemagne était prête à accepter le stationnement lorsqu'il lui serait demandé.

Cette attitude peu claire est plus facile à comprendre lorsqu'on tient compte des difficultés rencontrées par d'autres gouvernements, celui des Pays-Bas en particulier, qui se trouvait en présence d'une décision négative de son Parlement. A Bonn, on voulait manifestement éviter de placer les Néerlandais en opposition trop vive avec la politique allemande, et l'on espérait pouvoir de surplus obtenir le large consensus au sein de l'OTAN en poursuivant la discussion dans les organes compétents.

Ces atermoiements ont été évidemment encouragés par la campagne menée contre la bombe à neutrons par l'URSS, la plus violente du genre qu'on ait vue depuis longtemps. Plusieurs facteurs ont pu déterminer cet engagement du Kremlin: d'abord de simples considérations militaires - l'équilibre ou plutôt le déséquilibre des forces, favorables à l'URSS, risquait d'être modifié -, mais aussi politiques, la pression implicite exercée par la cavalerie du Pacte de Varsovie sur l'Europe occidentale est un instrument de pouvoir auquel les dirigeants soviétiques tiennent beaucoup. La campagne offrait aussi une possibilité de contrebattre la politique américaine de limitation des armements stratégiques, bien accueillie dans le public, et de renforcer l'Est à la réunion de Belgrade, où l'on avait l'intention de contrer par la propagation de la "détente militaire" l'offensive occidentale sur les droits de l'homme. Enfin, elle a manifestement servi à certains gouvernements d'Europe orientale pour consolider

- 27 -

une position intérieure un peu chancelante (Pologne, République démocratique allemande).

C'est dans ce contexte que l'on a appris, après l'ajournement d'une réunion de l'OTAN où l'affaire devait être discutée, que le Président Carter était apparemment résolu à renoncer à construire la bombe. On se souvient du voyage entrepris alors par M. Genscher en vue de faire changer d'avis à M. Carter. En fait, en arrivant à Washington, M. Genscher put constater que les conseillers de M. Carter, tous opposés à sa décision, l'avaient amené à la revoir et à s'arrêter à sa position définitive: la suspension sujette à révision si l'URSS ne faisait pas un effort (non précisé) de limitation des armements.

Par ce répit accordé à l'URSS, le Président Carter est sorti du simple calcul de stratégie européenne et a placé le problème de la bombe à neutrons dans un autre contexte, celui du désarmement. L'idée n'était nullement nouvelle, et parallèlement à la discussion sur la construction de la bombe, les milieux intéressés s'étaient penchés sur la possibilité d'un troc avec l'Union soviétique. On avait d'abord pensé surtout aux SALT, mais l'introduction d'une arme tactique destinée essentiellement à l'Europe dans la négociation pouvait amener l'autre partie à aborder une série de sujets embarrassants. L'URSS ne se montrant de toute façon guère disposée à faire des concessions, M. Carter n'a pas été spécifique quant aux armements soviétiques dont le développement pourrait l'amener à lancer la production de la bombe. A côté des forces blindées, dont la réduction est discutée dans les MBFR, on a le fameux bombardier Backfire et la fusée SS-20, en principe de moyenne portée, mais convertible en arme intercontinentale et très difficile à détecter.

La réaction soviétique a été très négative. On semble avoir surtout ressenti à Moscou la possibilité qui est donnée à M. Carter de réactualiser à tout moment la discussion sur le surarmement soviétique dans le centre de l'Europe et cela simplement en mettant à l'étude la construction de la bombe à neutrons. M. Brejnev a alors proposé une renonciation soviétique à cette même bombe, qui a donné immédiatement à M. Carter l'occasion d'une mise au point sans équivoque. La réponse de M. Carter était d'autant plus aisée qu'aucune des raisons qui rendent la bombe intéressante pour les Etats-Unis n'ont d'importance réelle pour l'URSS.

Malgré les critiques de la presse, le dommage causé par ces hésitations à l'Alliance atlantique est faible. On a été assez déçu à Bonn, où l'on se félicitait des consultations multiples et étroites que l'on avait avec la nouvelle administration, de constater que ces consultations n'avaient nullement empêché le Président des Etats-Unis de prendre une décision précipitée et reposant manifestement sur une conception erronée de la position allemande. La décision finale elle-même a été acceptée sans trop de regrets.

5) Die Ergebnisse der Belgrader Sicherheitskonferenz
 Les résultats de la conférence de Belgrade sur la sécurité
 et la coopération en Europe

H. Bindschedler

Ich muss mich angesichts der fortgeschrittenen Zeit kurz fassen. Der Inhalt des Schlussdokuments, das die Konferenz am 8. März angenommen hat, lässt sich in drei Punkten zusammenfassen.

1. Es wird die Wichtigkeit der Entspannung und die Rolle der KSZE-Politik unterstrichen. Alle Regierungen bekräftigen erneut den Willen, alle Bestimmungen der Schlussakte umfassend durchzuführen.
2. Der Meinungs austausch über die beiden Hauptthemen der Konferenz (Bilanz über die Vergangenheit, neue Massnahmen für die Zukunft) wird als wertvoll bezeichnet, obwohl unterschiedliche Auffassungen geherrscht hätten.
3. Ein nächstes Treffen soll in zwei Jahren in Madrid durchgeführt werden. In der Zwischenzeit sollen drei Expertentreffen veranstaltet werden.

Angesichts der fünfmonatigen Dauer der Konferenz ist das Ergebnis ausserordentlich mager. Das Schlussdokument enthält kaum Substanz; es beschränkt sich auf die Wahrung des status quo. Es ist die Folge einer tiefgreifenden Uneinigkeit unter den beteiligten Staaten. Einzig die Sowjetunion hat sich mit diesem Ergebnis zufrieden erklärt. Die Schlussakte besteht in weiten Teilen aus sehr allgemeinen Grundsätzen, die der Konkretisierung bedürfen.

Die Ausgangslage hat sich - im Gegensatz zu Genf und Helsinki - durch ein Ungleichgewicht der Interessen ausgezeichnet. Der Westen war auf der ganzen Linie die fordernde Seite, während sich der Osten auf drei Vorschläge auf militärpolitischem Gebiet beschränkte, von denen zwei zum vornherein völlig unrealistisch waren. - Man hat die Bedeutung des Dialoges über die Menschenrechte meines Erachtens übertrieben. Es war kein Dialog, sondern eine Polemik, ein Vorbringen von gegenseitigen Anschuldigungen. Der Fehler liegt in erster Linie bei der Sowjetunion, welche dieses Thema einfach mit Schweigen überging. Auf amerikanischer Seite hat man viel zu viel auf innenpolitische Gegebenheiten geachtet. - Die Blockpolitik hat eine grössere Rolle gespielt. Auf seiten des Westens hat man sich viel stärker um die Koordination bemüht, was allerdings zweitweise ausserordentlich mühsam war. So unterbreitete Frankreich am Schluss einen Kompromissvorschlag, der der östlichen Seite noch mehr entgegenkam als der Vorschlag der Neutralen und Nichtgebundenen. Im Ostblock zeichnete sich sine viel straffere Führung der Satellitenstaaten ab. Erfreulich entwickelt

- 29 -

hat sich die Zusammenarbeit unter den Neutralen und Nichtgebundenen. Jugoslawien hat eine aktive Rolle gespielt und alle Vorschläge der neutralen und nichtgebundenen Staaten mit Nachdruck unterstützt. Als Folge der grösseren Bedeutung der Blockpolitik wurde der Bewegungsspielraum der neutralen und nichtgebundenen Staaten eingeschränkt. Man hat zudem von dieser Gruppe verlangt, möglichst rasch einen Kompromissvorschlag zu einem Schlussdokument vorzulegen. Die westliche Seite war mangels Einigung nicht in der Lage, ein Gegengewicht zur östlichen Stellung zu bilden.

Die Gründe des Fehlschlagens sind in der allgemeinen politischen Situation zu suchen. Es kann nicht vorausgesagt werden, ob es sich dabei um eine blosser Episode im Entspannungsprozess oder um eine grundsätzliche, langfristige Verschlechterung der Lage handelt. Abschliessend sei noch der Bericht des Europarates über die Konferenz erwähnt (Dok. Nr. 4150), der alles Wesentliche enthält und dessen Beurteilung sich weitgehend mit der meinigen deckt.

M. Aubert

Nous avons eu un très vaste débat au Conseil de l'Europe pendant 3 jours, les 27, 28 et 29 avril 1977 sur cette Conférence de Belgrade. Déjà à cette époque-là nous ne nous faisons pas énormément d'illusions. Il faudrait être sot ou naïf pour être déçu de la Conférence de Belgrade d'aujourd'hui. Elle est à l'image de la détérioration de la situation qui s'est présentée depuis le 1er août 1975. La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est encore le seul forum où l'on peut parler du respect des droits de l'homme sans s'attirer l'observation que l'on est en-dehors de l'ordre du jour. Même si le dialogue ne s'est pas réellement établi pendant huit semaines, le fait d'avoir pu dire ouvertement à certains pays qu'ils n'appliquaient pas ou mal les dispositions de l'Acte final d'Helsinki dans l'ordre humanitaire, le fait d'avoir pu poser des questions, même si elles sont restées sans réponses, sont en soi des faits extrêmement importants. L'URSS et certains de ses alliés ont dû se rendre compte que leur comportement était un sujet légitime de préoccupations pour tous les autres pays d'Europe et l'URSS devra certainement revoir sa position sur les droits humanitaires d'ici à Madrid 1980. On s'est rendu compte que cette conférence sur la sécurité et la coopération en Europe n'avait pas seulement pour objet un thème politique et militaire, mais qu'il y avait aussi un objectif d'ordre humanitaire. Tant que l'on pourra garder cette salle de conférence où l'on pourra se dire des sottises, je crois que ce sera encore un point positif. Le risque serait que l'un des intéressés ne quitte la salle en claquant la porte et en n'y remettant plus les pieds. C'est encore le seul endroit où Américains et Soviétiques peuvent essayer de discuter de sécurité, sécurité à laquelle nous sommes, nous petit Etat du centre de l'Europe, plus intéressés que quiconque.

H. Suter

orientiert über die interparlamentarische Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Wien. Die Kommission setzte sich zusammen aus den Herren Butty, Hofer, Renschler und Speziali. Die Konferenz verabschiedete nach sechs Tagen ein längeres Schlussdokument. Wir haben, nach Rücksprache mit dem EPD, eine Resolution bezüglich Verbesserung der Information eingereicht. Die Resolution wurde auf Antrag der Jugoslawen nicht angenommen. Im Schlussdokument sind aber immerhin einige konkrete Punkte festgehalten.

H. Hofer

kritisiert scharf, dass nur noch wenige Mitglieder der Kommission anwesend sind. Diejenigen Herren, die nicht Zeit genug haben, sollten sich nicht in die Kommission wählen lassen. - Ich stelle den Antrag, Herrn Bindschedler nochmals einzuladen (Thema: Menschenrechte und Prinzip der Nichtintervention in die inneren Angelegenheiten).

Die Kommission stimmt zu.

Schluss der Sitzung um 13.00 Uhr

Nächste Sitzung: Montag, den 21. August 1978, 09.00 - 13.00 Uhr